



Depot de bilan cause fatigue et malade

Par **nath**, le **22/01/2010** à **04:31**

Bonjour,

Ma société SARL en bâtiment est en très grosse difficulté depuis 2006.

J ' ai tenté de remonter la pente mais sans y arriver.

Aussi j' ai été depuis 2006 occupé pour tenter de sauver ma société de payer d ' abord tous mes créanciers arriérés.

Mais c' était un cercle vicieux car avec divers problèmes rencontrés qui m' ont empêcher d ' avoir les rentrées comme je le souhaitait, le trou c 'est agrandi.

Et je n' ai pas pu faire dans les temps les bilans depuis 2006, par manque d 'argent. A CE JOUR JE ME RETROUVE DONC AVEC DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES ECT...

Je suis fatigué, épuisé et atteint de psoriasis aggravé.

Je n' en peux plus, je suis épuisé et souhaiterai faire arrêter ma société.

Je ne souhaite pas poursuivre et que l 'on me mette en liquidation judiciaire ou autre mais arrêter définitivement la société.

Comment dois je faire ????

Le faite de ne pas avoir les bilans depuis 2006 risque t 'il de me créer encore des problèmes à savoir payer des frais supplémentaires????

Quels sont tous les risques que je risque d 'avoir ????

Ai je le droit de déposer directement le bilan ???

Que dois je faire ????

**PAR AVANCE MERCI DE VOTRE RÉPONSE
VIVEMENT SOUHAITÉE.**

CORDIALEMENT.

Par **chris_ldv**, le **22/01/2010** à **23:00**

Bonjour,

Le fait de ne pas avoir déposé les comptes annuels de la SARL depuis 2006 est une faute très grave au regard de votre situation: il est fort probable que vous soyez accusé de faillite frauduleuse si vous n'êtes pas en mesure de rembourser l'intégralité de vos créanciers (dépôt de bilan pour cessation de paiement avec insuffisance d'actif).

Salutations,

Par **nath**, le **23/01/2010** à **05:12**

Bonjour, merci pour votre réponse qui n' est cependant pas rassurante du tout.

Mais comme je l' ai expliqué la situation de la société étant en 2006 Très préoccupante, nous avons d ' abord souhaité redresser la barre en payant nos dettes auprès des créanciers et au mieux les services fiscaux.

Et nous n' avions alors pas les moyens de payer les bilans.

il y a eu donc eu un suivi de la comptabilité depuis, mais le bilan 2006 a pris beaucoup de retard pour se faire.

Actuellement il est en cours de finition chez un cabinet comptable et nous tenions ensuite a déposer 2007 2008 et 2009.

Donc par rapport à cela, ne puis je pas démontrer que en aucun cas il n' a été question de frauder quoi que ce soit puisque je devrais avoir comme je vous l' ai dit prochainement 2006 et ma comptabilité a toujours été tenue ???

AINSI QUE LES DECLARATIONS CAFAT TSS ET CRE.

Dans l' attente de votre réponse.

Cordialement